

MODE D'EMPLOI et CONSIGNES DE SECURITE

Félicitations, vous êtes à présent possesseur d'une Bio-Cheminée VULCANIA®.

La conception de ce produit à été soumise à un contrôle de sécurité.

Pour votre sécurité, il y a cependant un certains nombre de précautions d'utilisations à observer et à respecter.

Veillez lire attentivement ce document avant toute mise en marche de votre Bio-Cheminée.

ATTENTION :

Les Bio-Cheminées VULCANIA fonctionnent exclusivement avec un liquide inflammable : le Bio Ethanol. Son utilisation requiert un certain nombre de précautions à respecter. Dans le cas d'un respect total de ces consignes, vous pourrez utiliser votre Bio-Cheminée VULCANIA en toute sécurité.

CONSIGNES DE SECURITE :

- Le non respect des règles qui vont être énoncées peut entraîner de graves brûlures ainsi que des risques d'incendie.

- Veillez à bien suivre **le mode d'emploi** de votre Bio-Cheminée, et de la poser sur une surface horizontale.
- N'utilisez dans le foyer de l'appareil que du Bio Ethanol de « chauffage », celui-ci bénéficie d'une distillation spécifique, et ne dégage pas d'odeurs. Ne surtout pas utiliser de produits pétroliers destinés à d'autres usages : essence, gazole, white-spirit, alcool à brûler, etc
- Lors de l'allumage de la Bio-Cheminée, éloignez enfants et animaux.
- **L'allumage**, expliqué dans **le mode d'emploi**, ne doit être fait qu'avec un briquet ou allumette.
- Aucun produit d'allumage ne doit être rajouté si le foyer est partiellement démarré ou en cours de fonctionnement.
- **Attendre le refroidissement du foyer avant de rajouter du Bio Ethanol et de rallumer la flamme (au moins 10 minutes).**
- **Après une combustion, s'il reste du bio éthanol dans la cuve, veillez à bien attendre 10 minutes en ouvrant la trappe (pour laisser aérer) avant de rallumer.**
- Ne pas manipuler le brûleur lorsqu'il est allumé, à part pour actionner la tirette de fermeture.
- Ne pas souffler sur la flamme dans le but de l'éteindre
- Respectez les arrêtés municipaux et préfectoraux en matière de feux. Il est interdit de faire des feux à proximité d'arbres résineux et plus généralement en forêt en période estivale.
- Prévoir des dispositifs d'extinction des feux à proximité de la Bio-Cheminée (extincteur).

- En cas de brûlure faire appel au service hospitalier le plus proche. N'appliquez aucun corps gras sur la brûlure. Si elle est superficielle et non étendue, ne procéder qu'à un refroidissement au moyen d'eau fraîche pendant plusieurs minutes. Consultez un médecin au moindre doute sur la gravité d'une brûlure.
- Ne jamais évacuer le carburant dans les conduites d'eau ni dans la nature. Respectez l'environnement !
- Ne pas utiliser dans une pièce de moins de 10 m² sans ouvertures extérieures et sans aération. N'utilisez votre Bio-Cheminée que dans des lieux suffisamment aérés. Les personnes présentant des problèmes respiratoires doivent consulter un médecin avant toute utilisation.
- Ne pas utiliser la Bio-Cheminée et son brûleur pour cuire des aliments, faire chauffer de l'eau, griller de la viande.
- Ne pas utiliser la Bio-Cheminée et son brûleur à proximité de produits inflammables : rideaux, tissus, meubles, etc...
- Ne pas utiliser la Bio-Cheminée et son brûleur s'il se trouve dans la pièce des gaz inflammables.
- Ne pas stocker de Bio Ethanol à proximité de la Bio-Cheminée.
- N'utilisez que les accessoires type bûches ou galets fournis par VULCANIA.

MODE D'EMPLOI :

Installation :

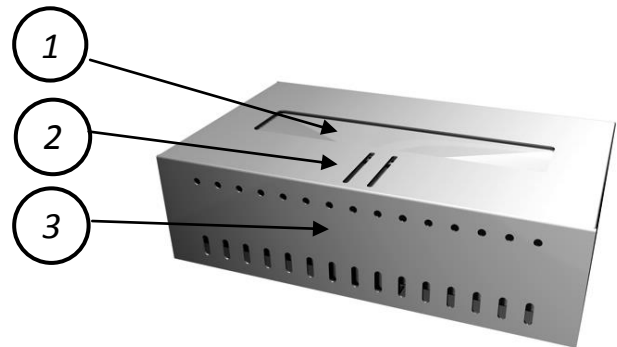
- Ouvrir le carton avec précautions, en évitant de rayer les surfaces avec un objet coupant.

- Sortir la Bio-Cheminée de son emballage et la placer à l'endroit choisi. Le sol doit être plat. Vérifiez qu'il n'y ait pas à proximité de la Bio-Cheminée des objets ou tissus facilement inflammables (rideaux, tissus, etc ...)
- Installez le Brûleur VULCANIA dans l'emplacement qui lui est réservé dans la cheminée. Vérifier à l'aide de la tirette fournis avec le brûleur que l'ouverture et la fermeture fonctionne correctement.

Le brûleur VULCANIA :

Le brûleur des Bio-Cheminées VULCANIA ® est composé des éléments suivants :

- (1) Cuve du brûleur (bouche de remplissage)
- (2) Fente de réglage
- (3) Corps du brûleur



Remplissage du Brûleur :

- Si le brûleur a déjà été allumé, attendre 10 minutes avant de remplir de nouveau, s'assurer que le brûleur est froid et qu'aucune flamme n'est présente. Ne pas fumer pendant le remplissage.
- S'il reste du bio éthanol dans la cuve et que vous voulez rallumer, veuillez à bien attendre 10 minutes (trappe ouverte afin d'aérer), avant de rallumer
- Ouvrir la trappe du brûleur avec la tirette que vous insérez dans les 2 fentes de réglage. Remplir la cuve avec du Bio Ethanol.
- Veuillez s'assurer qu'il n'y ait pas de débordement de la cuve, et qu'aucune goutte ne se soit dispersée en dehors de la cuve.
- Veuillez à bien avoir les mains propres (aucun résidu de carburant sur la peau), avant d'allumer le brûleur.
- Avant d'allumer, veuillez à ce que le jerrican soit fermé et éloigner de la cheminée.

- Trempez la tirette dans la cuve remplie de bio éthanol. Allumez la tirette avec un briquet et dirigez là sur le bio éthanol contenu dans la cuve.

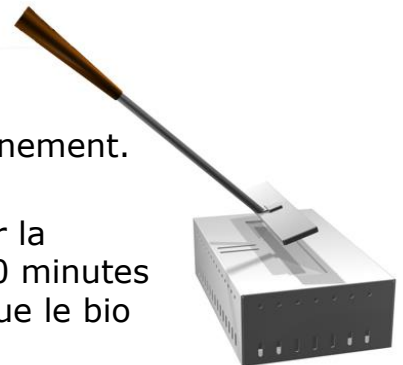
Utilisation du brûleur :

- Pour ouvrir et refermer le brûleur, utilisez la tirette que vous insérez dans les deux fentes afin de pousser et tirer la trappe. La hauteur de la flamme et la puissance de chauffe sont réglées par une ouverture plus ou moins grande de la trappe.



Extinction du brûleur :

- Le brûleur peut être éteint pendant son fonctionnement.
- Pour éteindre le brûleur, appliquer l'éteignoir sur la flamme afin de l'étouffer. Après avoir attendu 10 minutes fermez la trappe avec l'aide de la tirette, pour que le bio éthanol ne s'évapore pas.



Allumage et ré-allumage :

Le brûleur peut être rallumé :

- Si le brûleur a été éteint précédemment depuis plus de 10 minutes
- Si le corps du brûleur et sa surface sont froids.
- Si la trappe à bien été ouverte afin d'aérer la cuve.
- S'il n'y a pas de traces de Bio éthanol autour du brûleur.
- Si le jerrican est fermé et éloigné du brûleur.
- Si le brûleur n'est pas à proximité de matériaux inflammables.
- Si aucun enfant ou animal n'est à proximité.